

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si le recensement militaire a été réalisé sur la commune, le jeune sera inscrit d'office. Il est cependant conseillé de vérifier que l'inscription soit effectuée.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- · Jouir de ses droits civils et politiques

Quand s'inscrire?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Cependant, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant la date limite fixée par arrêté préfectoral.

Comment s'inscrire?

En ligne ou en Mairie, avec :

- Le formulaire Cerfa dûment rempli
- Un justificatif d'identité (voir la liste des documents acceptés en lien utile)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir la liste des documents acceptés en lien utile)

Liens utiles

<u>Listes électorales : inscription en ligne | service public</u> <u>Listes électorales : quel justificatif d'identité | service public</u> <u>Listes électorales : quel justificatif de domicile | service public</u> <u>Contact</u>

Contact

Mairie de Luzarches

Service état civil - Place de la Mairie - 95270

mairiedeluzarches@luzarches.net